



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agence du Numérique
de la Sécurité Civile

DIRECTION

ANSC/ADM/2018/N°0005

Arrêté du 22 décembre 2018
fixant les listes de candidats à l'élection des représentants des présidents ou
vice-présidents de conseils d'administration de services d'incendie et de secours
siégeant au conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile

Le directeur de l'agence du numérique de la sécurité civile,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R. 732-11-7 ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants des présidents ou vice-présidents de conseils d'administration de services d'incendie et de secours siégeant au conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile, notamment son article 6,

Arrête

Article 1er

Une seule liste de candidats est admise pour l'élection des représentants des présidents ou vice-présidents de conseils d'administration de services d'incendie et de secours siégeant au conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile.

Cette liste unique est arrêtée comme suit :

Titulaires	
Madame François DUMONT	Présidente du CASDIS du Var
Monsieur Thierry CARBIENER	Président du CASDIS du Bas-Rhin
Suppléants	
Madame Isoline GARREAU-MILLOT	Présidente du CASDIS de Seine-et-Marne
Monsieur André GAUTIER	Président du CASDIS de la Seine-Maritime

Article 2

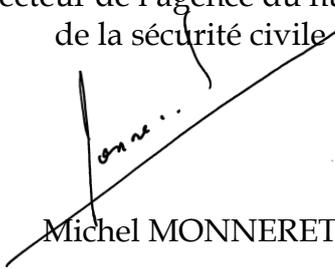
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet dédié à l'élection et notifié au représentant de la liste.

Fait à Paris, le 22 décembre 2018

Le directeur de l'agence du numérique
de la sécurité civile



Michel MONNERET